

25



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 27 mars 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 27 mars 2007

13 h

Prière.

L'hon. M. Murphy (Moncton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'opposants au projet de loi 17, *La Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*. (Pétition 11.)

L'hon. M. Doucet, au nom de l'hon. M. Haché, ministre de l'Environnement, dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Un rapport sur la surveillance de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick pour l'année 2005 : Série de rapports environnementaux*.

Pendant les questions orales, le président rappelle à l'ordre la députée de Rothesay et demande de s'abstenir de parler des présences ou des absences à la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président rappelle à l'ordre le député de Woodstock et demande qu'il retire la déclaration voulant qu'un ministre ait « induit la Chambre en erreur ». Le député retire ses propos.

M. C. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que le ministre de la Santé a contrevenu au Règlement en lisant un journal pendant les questions orales. Le président informe la Chambre qu'il n'a pas été témoin du geste et rappelle aux parlementaires de témoigner du respect à celui ou celle qui a la parole.

M. Harrison accueille à la Chambre Peter Forbes, député progressiste-conservateur provincial de Fredericton-Nord de 1999 à 2003.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. C. Robichaud :

- 45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 46, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption internationale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M^{me} Blaney donne avis de motion 36 portant que, le mardi 3 avril 2007, appuyée par M. Carr, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit que les collèges communautaires ont un rôle important à jouer dans sa vision d'autosuffisance ;

attendu que le gouvernement a dit que le Nouveau-Brunswick se trouve devant une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et que chaque année des jeunes ne peuvent s'inscrire au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en raison du manque de places ;

attendu que le gouvernement a dit que la province a besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour appuyer de nouveaux projets quant à la production et à la conservation de l'énergie et à nos secteurs des technologies de l'information et de la communication ;

attendu que le gouvernement a dit que notre réseau de collèges communautaires bénéficiera d'une nouvelle injection d'investissements ;

attendu que le gouvernement a dit que sa promesse coûterait 9,1 millions de dollars de plus par année pour du personnel d'instruction et des améliorations de l'infrastructure ;

attendu que le gouvernement a promis de créer sur cinq années 12 000 nouvelles places à plein temps au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de déposer sur-le-champ son plan visant à accroître de 12 000 élèves à temps plein au cours des cinq prochaines années la population étudiante du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports puis le volume I du budget supplémentaire pour 2006-2007.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. V. Boudreau.

Conformément à l'avis de motion 35, M. Volpé, appuyé par M. C. LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que, selon un principe largement accepté, les réductions d'impôts stimulent la croissance économique et la création d'emplois ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a bénéficié pendant des années de réductions d'impôts qui ont donné lieu à un taux record de création d'emplois et à une forte croissance financière ;

attendu que, en augmentant les impôts des gens et de la petite entreprise, le budget provincial déposé le 13 mars 2007 abandonne la démarche réussie visant à bâtir la prospérité au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de revenir immédiatement aux mesures positives de réduction d'impôts dont bénéficiait le Nouveau-Brunswick auparavant.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. V. Boudreau, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 35 soit amendée comme suit :

par la substitution, aux deuxième et troisième paragraphes du préambule, de ce qui suit :

« attendu que les réductions d'impôts sont un concept largement adopté ;

« attendu qu'un examen mené par la compagnie d'experts-comptables Grant Thornton a confirmé que, compte tenu des tendances historiques, conjuguées aux décisions déjà prises, le défi financier pour 2007-2008 seulement serait de l'ordre de 300 à 416 millions de dollars ;

« attendu que le gouvernement se doit d'être financièrement responsable envers les gens du Nouveau-Brunswick ;

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est donné 2026 comme année cible pour la réalisation de l'autosuffisance ; »

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout le passage qui suit « gouvernement », du passage suivant :

« d'étudier la possibilité de mesures de réductions d'impôts une fois que les problèmes financiers créés par le gouvernement précédent auront été pris en charge. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	M. Kennedy
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	M. A. LeBlanc
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Burke	M. Kenny
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Foran	M ^{me} Lavoie
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Ouellette	M. Miles
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Doucet	M. B. LeBlanc
l'hon. D. Landry	l'hon. M. Keir	M. Fraser
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Albert	M. Collins
l'hon. M. Doherty	M. Brewer	

CONTRE : 21

M. Mockler	M. Huntjens	M. Fitch
M. D. Graham	M ^{me} Blaney	M. MacDonald
M. Volpé	M ^{me} Poirier	M. Northrup
M. Harrison	M. Holder	M. C. Landry
M. Robichaud	M ^{me} Dubé	M. C. LeBlanc
M. Ashfield	M. Carr	M. Olscamp
M. Steeves	M. Alward	M. Urquhart

Le président met en discussion la motion 35 amendée, dont voici le texte :

attendu que, selon un principe largement accepté, les réductions d'impôts stimulent la croissance économique et la création d'emplois ;

attendu que les réductions d'impôts sont un concept largement adopté ;

attendu qu'un examen mené par la compagnie d'experts-comptables Grant Thornton a confirmé que, compte tenu des tendances historiques, conjuguées aux décisions déjà prises, le défi financier pour 2007-2008 seulement serait de l'ordre de 300 à 416 millions de dollars ;

attendu que le gouvernement se doit d'être financièrement responsable envers les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est donné 2026 comme année cible pour la réalisation de l'autosuffisance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'étudier la possibilité de mesures de réductions d'impôts une fois que les problèmes financiers créés par le gouvernement précédent auront été pris en charge.

La motion 35 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue à 17 h 50, reprend à 19 h sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Mockler accueille à la Chambre Bernard Thériault, député libéral provincial de 1987 à 1999.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc assume la suppléance à la présidence du comité.

La séance, suspendue à 21 h 29, reprend à 21 h 34 sous la présidence de M. B. LeBlanc, à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.